

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**RÈGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN  
LES ÉCHANGES SE POURSUIVENT AVEC LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS**

**Afin d'élaborer, en commun, le nouveau Règlement local de publicité métropolitain, qui sera voté à l'automne 2022, la Métropole de Lyon s'inscrit dans une démarche volontariste d'échanges avec les maires, les professionnels de l'affichage et les associations. Dans ce cadre, une réunion d'information s'est tenue ce jour avec les acteurs du secteur et les associations. L'occasion d'échanger autour des ambitions portées par la Métropole pour ce règlement.**

Philippe Guelpa-Bonaro, Vice-Président au climat, à l'énergie et la réduction de la publicité  
*« La Métropole de Lyon porte des ambitions fortes pour son futur RLP. Il est essentiel d'engager notre territoire dans un processus de rééquilibrage pour créer un cadre de vie apaisé, où les piétons, les paysages de notre territoire, la végétalisation, la culture retrouvent toutes leurs places.*

*Pour aboutir à la réalisation de ce document structurant, pour qu'il soit partagé par toutes et tous, nous nous sommes engagés dans une démarche volontariste de discussion avec les différentes parties prenantes que ce soient avec les élus, les professionnels de la publicité, les institutions publiques ou encore les associations. Autour des orientations que nous avons fixées, ces échanges francs et directs nous permettent d'engager cette évolution de notre territoire. »*

**Un Règlement local de publicité métropolitain plus ambitieux**

Le Conseil de la Métropole du 25 janvier 2021 a fixé de nouvelles orientations pour le RLP métropolitaine, notamment en faveur :

- de la préservation de la qualité paysagère et urbaine ;
- de la lutte contre la pollution lumineuse ;
- d'une réduction du nombre et de la taille de l'ensemble des dispositifs de publicité ;
- d'une mise en valeur des commerces et entreprises locales face à de grandes multinationales ;
- d'une équité territoriale pour équilibrer la pression publicitaire entre les cœurs de ville et les périphéries.

**Des acteurs associés au processus d'élaboration**

Après une première phase de présentation en début d'année 2021, la Métropole a engagé depuis avril et ce jusqu'à septembre des échanges avec les différents acteurs afin de construire ce nouveau règlement autour de ces objectifs. À l'issue de l'arrêt de projet qui devrait être voté au Conseil de la Métropole de septembre, les communes devront se prononcer au sujet de ce

**Contact presse**

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

[nicolas.perez@grandlyon.com](mailto:nicolas.perez@grandlyon.com)

RLP, puis une enquête publique ouverte à tous sera lancé pour enfin aboutir au vote définitif de la Métropole à l'automne 2022.

Suite à l'approbation finale du RLP, l'ensemble des acteurs auront 2 ans pour se mettre en conformité pour la publicité et 6 ans pour les enseignes des commerces permettant ainsi une transition lissée dans le temps. Lors de cette période, la Métropole de Lyon continuera son action d'accompagnement des communes et leur proposera des outils techniques et un accompagnement pour faire appliquer le RLP sur leur territoire.

**Contact presse**

Nicolas Perez 06 67 95 13 59

[nicolas.perez@grandlyon.com](mailto:nicolas.perez@grandlyon.com)